

# MONGONGO

Bimensuel 30 novembre 2009

N°9 200 FC

## Les policiers aiment plus les conducteurs généreux qu'en ordre

Pour les policiers de la circulation, la générosité, souvent obligée, des conducteurs compte plus que le respect du code de la route. Sous payés, ils tirent profit de leur position pour tracasser les chauffeurs aux dépens du trésor public.

Il est 9 h, les policiers en chemise jaune et pantalon bleu, casque jaune et sifflet à la main, prennent d'assaut les grands carrefours : le marché central, le rond point Afraco, Espace 3000, rond point stade, place du canon... «Nous sommes là non seulement pour arrêter mais aussi pour réglementer la circulation», déclare le commissaire John du carrefour du marché central.

Mais la scène est tout autre. Au coup de sifflet : motos, voitures, gros camions sont stoppés. Les conducteurs exhibent les documents de bord. Après vérification, en ordre ou pas, les policiers demandent de

conducteur. La multiplicité de ces postes de contrôle situés à moins 500 m ou 1 km les uns des autres sont essentiellement des tracasseries pour empocher des amendes «transactionnelles» dont le montant varie entre 20 et 70\$ selon la gravité de la contravention.

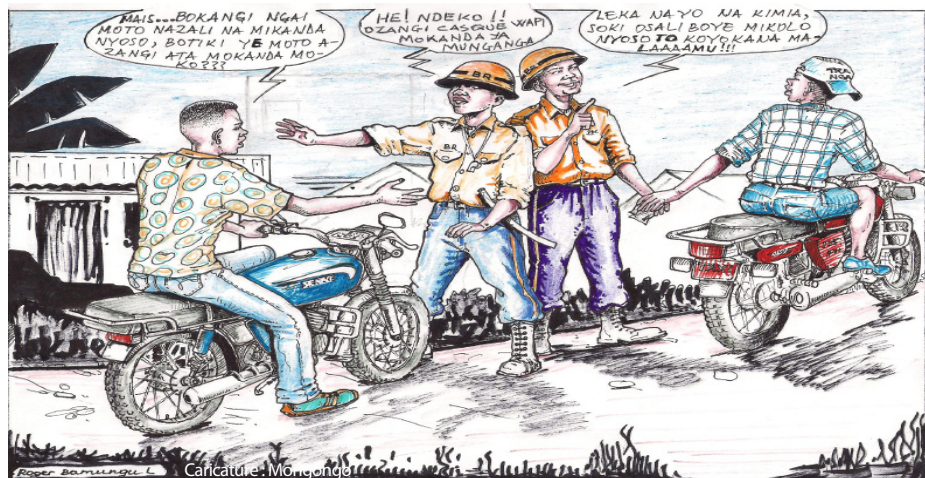
### «Madesu ya bana», une tracasserie

Sur les routes, les policiers sont là plus pour attendre les conducteurs qui peuvent leur donner de l'argent que pour réglementer la circulation. «Pour passer, il

demandant l'aumône aux conducteurs», déclare une femme policière trouvée dans un carrefour. «J'ai un salaire de 34 600 Fc, je suis père de quatre enfants», explique un autre policier. Ce sont les chauffeurs qui nous aident avec 500fc, 1000fc et le soir je peux ramener quelque chose pour la famille.» «Les roulages nous tracassent sans cesse et nous considèrent comme leur restaurant, et nous travaillons difficilement. Certains d'entre nous sont jetés en prison sans cause», rétorque un taximan.

Les conséquences sont nombreuses: le trésor public n'engränge pas les recettes d'achat des documents et les contraventions, de nombreux conducteurs ne connaissent pas le code de la route, les bagarres entre policiers et conducteurs sont fréquentes.

Répondant aux accusations de corruption de ses agents, le commandant Nestor reconnaît la pratique qu'il qualifie de «geste de reconnaissance». Toutefois il invite les chauffeurs à porter plainte si les policiers les contraignent à payer. «Ce mois un policier a acheminé au bureau un conducteur, sa moto et les 2500 fc qu'il tentait de lui glisser. Ce qui lui a valu des applaudissements publics lors de la parade des policiers de ce mois», se réjouit le commandant Nestor.



l'argent. Celui qui manque un document ou ne porte pas de casque, voit son engin saisi après l'établissement d'un procès verbal de contravention sur un bout de papier. Celui qui n'a pas ses documents remet simplement quelques billets de banque au policier, puis reprend sa route.

En cas de désaccord sur la somme, le policier menace d'acheminer l'engin au bureau. Les enchères montent jusqu'à trouver un terrain d'entente.

Souvent les motos arrêtées traînent avant d'être rendues ou convoyées au commissariat. Question de donner le temps au marchandage. «Depuis dix heures je suis arrêté, car je roule sans permis de conduire. Ils m'ont demandé 10 \$. Je leur propose 5 sans succès», explique Rigobert Yuma, un

faut impérativement leur laisser quelque chose même quand on a les documents. Sinon tu creuses ta propre tombe. Car ils te traitent de «faux petit» ou «non généreux», témoigne Godefroid Risasi. «Si tu as tous les documents, ils demandent le casque, si tu en as, ils demandent les gants,...», témoigne un taximan.

Les gens généreux peuvent rouler sans documents, les inconnus sont contrôlés dans les moindres détails : manque de documents, de casque de protection, mauvais stationnement, absence de phare,....

Les policiers se défendent. «Depuis cinq ans je sers la nation comme agent de police. Je suis impayée, pas même matriculée. Je vis au «taux du jour», en

### Deux poids deux mesures

«Pour rouler, il faut au préalable disposer d'un permis de conduire, d'une carte rose, de l'assurance, de la vignette DRPO, d'une plaque d'immatriculation, d'un casque pour motard et d'un certificat de contrôle technique» explique le commandant Nestor Bongoma, chargé des renseignements. Mais outre les conducteurs «généreux», les hommes politiques, députés, officiers de l'armée et de police, militaires, policiers, agents de l'Etat magistrats, taxi-motos, ... roulent aussi sans documents. «Les politiques, eux croient qu'ils sont au dessus de la loi. Quand tu arrêtes leurs engins ; le chef te blâme comme quoi ça appartient à tel officier militaire, tel magistrat, tel chef de service,...», témoigne un policier. Les Boyomais s'étonnent de voir que certains sont contrôlés, d'autres pas. «

Daniel Lokulu et Trésor Boyongo

### A LIRE EN PAGE...

**1** Les policiers aiment plus les conducteurs généreux qu'en ordre

**2** Deuils, mariages, diplômes, ... causent des accidents

**3** Nouveaux et coûteux bureaux pour le gouvernement provincial

**4** Eternels journalistes au mépris de la loi

# Deuils, mariages, diplômes, ... causent des accidents

Ce mois-ci, les très nombreuses collations des grades académiques perturbent la circulation en ville et causent de nombreux accidents. Ces légitimes manifestations de joie (mariages, accueils de personnalités) ou de peine (cortèges funéraires) ne respectent, en effet, ni la loi ni le code de la route.

**D**es gens assis sur les carrosseries, trois personnes sur une moto, scandant des chansons. Derrière eux, une colonne de vélos, des motos. Tous circulent en klaxonnant dans toute la ville et sans respecter les signalisations. Le spectacle est courant ces temps-ci. Ce sont les lauréats de l'université qui mobilisent les amis et connaissances pour manifester leur joie dans les artères de la ville. En novembre, au moins dix défenses de mémoire de fin de cycle ont été organisées chaque jour dans les différentes facultés de l'université de Kisangani.

Des débordements d'enthousiasme qui causent de nombreux accidents. Dans ces cortèges, le code de la route est rarement respecté de même que l'itinéraire prévu. «Le 14 novembre dernier, un enfant transporté sur un toleka a été fracturé lorsqu'un autre cycliste les a cognés en voulant éviter le cortège des lauréats en provenance de l'université», affirme un cambiste au rond point Procure, non loin de la Banque centrale. «L'un de nous est aux cliniques universitaires avec une fracture qu'il a connue il y a deux semaines au passage d'un cortège» témoigne aussi Ngala Mulume, chef de parking moto devant la CADECO.

## Des cortèges non encadrés par la police

C'est dans les années 2000 que les habitants de Kisangani ont pris

l'habitude d'improviser des cortèges pour exprimer leur joie. «En 1998, lorsque j'ai terminé mes études, on aspergeait seulement de la poudre», témoigne Sébastien Loosa, chef de travaux et bourgmestre de la commune Mangobo. Toutes les occasions sont bonnes pour se montrer en ville à grand renfort de bruit et d'agitation : mariages, cortèges funéraires, accueil des dirigeants des partis politiques, publication des résultats aux examens d'Etat... En septembre de cette année, on a ainsi vu des carnivals motorisés avec des élèves à deux ou trois sur une même moto, roulant à vive allure et derrière, une colonne des vélos, au grand mépris de la loi.

Légalement, une autorisation préalable du maire de la ville est nécessaire pour avoir le droit d'organiser un carnaval. Celle-ci coûte de 50 à 200 \$ selon le cas. Selon le vice maire, Albert Bonane, les cortèges funèbres et ceux des confessions religieuses doivent seulement avertir les autorités informées qui peuvent alors prendre les mesures nécessaires pour encadrer ces manifestations et éviter les accidents.

Mais les carnivals spontanés qui n'ont pas eu d'autorisation échappent au contrôle de la police. «Ils font du tapage, créent des embouteillages, roulent à vive allure, passagers en surnombre et occasionnent des

accidents», déplore-il.

## Plus de rigueur de l'autorité

«Si s'exprimer est une liberté, circuler en est une autre. La faute en est à la police qui est chargée de faire appliquer la loi», explique Onyumbe Clémentine, explosant de joie dans un carnaval de diplôme. «Nos agents ne savent quoi faire devant une foule sans loi qui envahit les rues», déclare le commandant Nestor Bongoma, chargé des renseignements à la police de circulation routière.

Seuls les opérateurs économiques, les manifestations religieuses ou de la société civile respectent la loi. Le 18 novembre dernier, une Eglise de la place a organisé un grand carnaval motorisé sous l'encadrement de la PCR. «Le carnaval sans autorisation est passible d'amendes transactionnelles ou bien la police peut les empêcher de continuer. Si elle ne le fait pas, précise Albert Bonane, surtout en cette période de fin d'année académique, c'est pour éviter le pire avec les étudiants.»

Mais les habitants se plaignent des accidents et du tapage des klaxons et estiment que l'autorité devrait agir sinon c'est la jungle. «La joie ou la colère, estime Liata Véronique, finaliste du premier cycle de la Faculté des lettres, ne peuvent pas empêcher les manifestants de respecter la loi».

Cosmas Mungazi

## ACTUALITÉS

### Habitat

19 novembre, la division de l'urbanisme et habitat a désormais interdiction formelle de délivrer des autorisations de bâtir. Selon le communiqué de service de presse du gouvernorat, seul le gouverneur de province est habilité à signer ces autorisations. Les récépissés délivrés par la division de l'urbanisme et habitat, dont se contentaient souvent les gens, n'ont aucune valeur juridique. Quinze jours ont été accordés à ceux qui ont commencé à construire afin qu'ils régularisent leur situation auprès du conseiller juridique du gouverneur de province.

Dès la semaine prochaine, une commission sera mise sur pied afin de statuer sur les constructions en cours dont le

rapport sera mis à la disposition du procureur de la république pour d'éventuelles poursuites judiciaires.

L'architecte, l'entrepreneur, le commanditaire et toute autre personne ayant concouru à des constructions anarchiques risquent la prison. Désormais les demandes doivent être adressées au bureau urbain de l'urbanisme, qui transmet le dossier à la division de l'urbanisme, qui va le présenter à la commission regroupant le service de voirie et drainage, l'environnement, l'hygiène, la Snel, la Regideso, avant que le gouverneur octroie l'autorisation de bâtir.

### Tracasseries

20 novembre, au terme d'une visite surprise du gouverneur de province au poste de péage

du point kilométrique 24 de la route Ituri, des services de l'état qui se livraient à une fouille systématique des passants en percevant quelques frais au passage ont été obligés de quitter la route et de retourner dans leur bureau en ville. Il s'agit des services de renseignement, de l'armée et de la police. Seuls la direction des recettes de la province qui perçoit la taxe, l'OFIDA, la DGM, OCC et le service d'hygiène aux frontières sont autorisés à fonctionner à cette barrière.

Lors de la réunion du comité de sécurité tenue le dimanche 21 novembre, le gouverneur Aucai a tenu à garantir aux usagers de la route une circulation sans inquiétudes.

### Sport

Du 23 au 28 novembre organisation d'un atelier de recyclage des encadreur de football venus d'Isiro, Bunia, Buta, Isangi et ceux de Kisangani, le premier depuis 21 ans. Il est animé par l'entraîneur national des Léopards, Patrice Neuve accompagné du directeur technique national, Mukeba Mulamba. Une initiative du Comité national de soutien aux Léopards, section de la Province Orientale avec l'appui financier du gouvernement provincial. C'est le premier déplacement du sélectionneur français à l'intérieur du pays. Une sélection de joueurs de moins de 20 ans a bénéficié d'une séance d'entraînement avec Patrice N. pour repérer les talents qui pourront être sélectionnés au sein de l'équipe nationale.

# Nouveaux et coûteux bureaux pour le gouvernement provincial

A la grande fierté des Boyomais, le gouvernement provincial a démarré la construction de ses propres bureaux. Mais le coût des travaux de cet important bâtiment n'est pas connu, pas plus que les dépenses déjà effectuées. Les députés demandent à les contrôler.

Un imposant bâtiment en étages est en construction à côté du stade Lumumba, non loin du centre Simama. Sa structure en acier et les murs en briques cuites attirent la curiosité des passants. C'est le futur hôtel du gouvernement qui sort de terre depuis septembre 2008. Sur fonds propres de la province, le gouverneur, Médard Aucai, a décidé de doter le gouvernement provincial de ses propres locaux : un immeuble de trois niveaux de plus de 175 bureaux qui abriteront le cabinet du gouverneur, des ministres provinciaux et les divisions et un parc automobile de plus de 300 voitures. Le premier niveau est presque fini. Les Boyomais rêvent déjà de son inauguration.

Ce sont des ingénieurs congolais avec une main d'œuvre d'environ 150 personnes qui construisent l'ouvrage. «C'est un acte éloquent. Depuis le départ des Belges, c'est la première maison publique construite par l'Etat», se réjouit Henri Iyele, enseignant à la Faculté des lettres de l'Unikis. Depuis plus d'une décennie le gouvernorat occupe un bâtiment qui appartient à un privé, sujet Grec.

A Bunia et Djugu, le gouvernement provincial vient aussi de construire des complexes administratifs déjà opérationnels. «En prévision du découpage territorial, il est prévu la construction des hôtels du gouvernement, dans les districts de Haut-Uele (Isiro) et Bas-Uele (Buta) qui deviendront des provinces», affirme Augustin Osumaka, coordonnateur de la Régie des Travaux Publics de la Province Orientale (RTPO).

## Coûts inconnus

Les fonds alloués à la construction de l'édifice proviennent des recettes locales et des frais de la rétrocession du gouvernement central. «C'est une bonne initiative pour le progrès social», renchérit Médard Wabenga, porte parole de l'UDPS, un parti d'opposition.

Cependant le coût global des travaux n'est pas connu. La population et certains élus provinciaux demandent plus de transparence dans la gestion des fonds. Au cours d'une conférence

débat organisée par la société civile en septembre dernier, l'opposition politique a demandé à savoir ce qui a déjà été dépensé et ce qui reste pour finaliser les travaux. Interrogés sur ces données, les services du

les autres projets d'importance capitale, estiment aussi certains députés tant de l'opposition que de la majorité. Notamment la réhabilitation du boulevard Lumumba qui part de la Sotexki



Chantier de l'hôtel du gouvernement provincial

Crédit photo: photo Mongongo

gouvernorat ne veulent donner aucun chiffre.

Médard Wabenga souhaite que les députés jouent réellement leur rôle de contrôle des dépenses publiques. Comme lui Gaspard Bosenge, député provincial et membre de la sous-commission de contrôle budgétaire à l'Assemblée provinciale estime qu'«il y a risque de malversation financière. Par rapport à la ligne budgétaire, les prévisions ne sont pas respectées. De juillet à décembre 2008, le dépassement est énorme : 662 millions de Fc ont été dépensés au lieu de 25 millions prévus». Deux contrôles parlementaires ont déjà été effectués et les rapports déposés sur la table du bureau de l'Assemblée provinciale qui doit en débattre à la session de janvier 2010.

A quand l'achèvement des travaux ?

«Le coût élevé de cet ouvrage étouffe

jusqu'au gouvernorat en traversant trois communes, mais aussi la prison centrale et les stades municipaux qui doivent être rénovés.»

Les avis restent partagés sur les chances d'achèvement de cet ambitieux projet dont les travaux tournent actuellement au ralenti faute de financement suffisant. «Je crains qu'on nous érige 'un château en Espagne', qui commence bien et finit mal. La première échéance de 8 mois est déjà dépassée. s'inquiète Médard Wabenga. «La fin de ces travaux pourrait intervenir en décembre 2010», déclare David Bosimba chargé de vulgarisation à la RTPO. «C'est une question de volonté, assure le coordonnateur de la Régie, Augustin Osumaka. Le gouverneur de province se mobilise pour achever cette œuvre qui doit marquer l'histoire de cette province.»

Rigobert Mutu

## Note de la Rédaction

Chers lecteurs, en décembre, nous n'aurons qu'une seule publication le 21. Mais celle-ci vous réserve une surprise, ne la manquez pas ! A l'occasion des fêtes de fin d'année, vous pouvez aussi y faire publier vos vœux pour 10 \$ par annonce. Rendez-vous au journal. Achetez Mongongo, c'est vous assurer d'être bien informé aussi longtemps que possible.

# Eternels journaliers au mépris de la loi

Malgré le temps passé au sein d'entreprises publiques ou privées, nombre de travailleurs restent, au mépris de la loi, des journaliers sans contrat de travail. Faute d'emplois, souvent attribués par clientélisme, ils craignent de faire valoir leurs droits.

Depuis 1981, j'ai travaillé dans plusieurs entreprises tant publiques que privées : l'Institut national d'étude et recherche agronomiques (INERA), le Centre d'élevage du Congo (CELCO),...sans être engagé», murmure Jean Bosco Ngetiwutila, aujourd'hui percepteur journalier des taxes de la mairie au petit marché devant la cathédrale. «Nous continuons à travailler comme des journaliers espérant une mécanisation un jour», dit aussi, avec un sourire d'espoir, l'un des secrétaires administratifs de la division des Postes et télécommunications (P.T.T). Ils sont ainsi des centaines voire des milliers dans les services publics et privés à travailler pendant des années sans contrat de travail.

Dans le public, ils sont surnommés «nouvelles unités» pour dire «sans matricule de la fonction publique» et «journaliers» ou «temporaires» dans les privés. «Près de 99% des nouvelles unités, ne sont pas salariées de l'Etat. Elles ont une prime issue des recettes réalisées localement grâce à la vente de certains services», reconnaît Salumu Epanga Panga, chef de division des Postes et télécommunications.

Pourtant, selon l'inspecteur du travail, Ernest Bunduki, l'article 40 du Code du travail précise que si le travailleur a totalisé 22 journées de travail sur une période de deux mois, le nouvel engagement conclu, avant l'expiration de deux mois doit être conclu pour une durée indéterminée. Pour être en conformité avec la loi, les employeurs privés changent d'équipe de journaliers avant les deux mois. «Le problème se pose plus au niveau des entreprises de portefeuille de l'Etat où on utilise des gens pendant plus d'une année sans les engager», déclare Jacques Mebwa, secrétaire provincial du syndicat interprofessionnel. Ils n'ont ni salaire, ni avantages sociaux et peuvent être chassés du jour au lendemain sans préavis ni pouvoir opposer un quelconque document à l'employeur.

## Sans emploi, pas de choix

Mais trouver un emploi est un véritable parcours du combattant. «Sur 4772 demandeurs enregistrés depuis trois ans, seuls 68 ont trouvé du travail, dont 15 femmes», déclare Jacques Libote, conseiller à l'Office National de l'Emploi (ONEM). Les employeurs en profitent pour ne pas signer un contrat de travail qui oblige à respecter le SMIG, à payer le transport, le salaire et les allocations familiales. «Quelles que soient les conditions, on a peur d'aller en grève pour ne pas perdre son pain comme d'autres amis», témoigne

Samuel Loho, travailleur d'une Ong.

Employé sans contrat, le journalier ne dispose pas d'arguments valables pour asseoir ces revendications à l'Inspection du travail ou à la justice. «Au bout de 2 mois de vente des produits d'une société de communication j'ai reçu un salaire insignifiant. Nous n'étions au courant de rien. Et les négociations n'ont pas abouti», se plaint Chantal Manzo, qui a alors décidé de quitter.

Très peu ont le courage de saisir le service compétent ou se découragent vite. Pour Ernest Bunduki, «des efforts doivent être fournis par les députés pour voter une loi qui lutte contre la stigmatisation des journaliers. Sinon les maçons, plombiers,... ne seront jamais déclarés à la retraite alors que l'INSS perçoit leur dû».

Mêmes difficultés pour les fonctionnaires. «Nous faisons les efforts nécessaires pour revendiquer les droits de ces travailleurs mais ce n'est pas facile», précise Marcel Ilunga, syndicaliste de l'Office national de transport (ONATRA).

David Malisi et Daniel Lokulu

## L'ONEM, un pont entre travailleurs et employeurs

Depuis 2007, l'ONEM cherche à réglementer les embauches. Toute offre d'emploi devrait passer par cet office qui sélectionne les candidats répondant au profil pour les tests dans les entreprises. «Mon institution facilite le dispatche des demandes, soumet l'employeur à la signature du contrat, informe le public qui cherche de l'emploi personnellement par le biais de son service d'information ou par les medias, et le travailleur de ses droits et devoirs», précise, Régine Angotoluwa, directrice adjointe de l'ONEM.

Mais les entreprises évitent cette institution. «La plupart des demandeurs sont affectés dans les entreprises privées. Les services et entreprises publics recrutent sans passer par nos services», regrette Jacques Libote.

Ceux qui viennent à l'ONEM sont déçus. «Je suis passé à six reprises ici, sans suite, pendant que les autres ont trouvé de l'emploi», témoigne un demandeur. En 2007, l'Office a reçu 3365 demandeurs d'emploi, ils n'ont été que 307 cette année. Les gens sont découragés et vont directement voir les entreprises. «Beaucoup de gens utilisent d'autres voies, notamment des recommandations», constate Régine Angotoluwa. «

D. M et D.L

Mongongo Journal école

Editeur, rédacteur en chef :

Ernest Mukuli

Tél : 243(0) 81 200 63 99

Mail : ernestmukuli2@yahoo.fr

Equipe rédactionnelle : Trésor

Boyongo, Daniel Lokulu, David

Malisi, Dorcas Mayani, Nadia Mi-

desso, Cosmas Mungazi (étudiants

en Sciences de l'Information et de

la Communication/Unikis)

Secrétariat de rédaction :

Pepe Mikwa

Tél : 243(0) 99 808 78 81

Distribution, marketing, design et mise en page :

Jimmy Bakelenge

Tél : 243(0) 85 338 93 25

Adresse : 1/A, Avenue Tshatshi,

Commune Makiso, en face de

BEGO CONGO

Mail :

journal\_mungongo\_kis@yahoo.fr

Supervision et formation

Syfia international

Mail : contact@syfia.info

Tél : 33 (0)4 67 52 79 34

Impression : Boyoma impression

Dessin : Roger Bamungu

Abonnement annuel (24 numéros)

10 \$, abonnement de soutien 50 \$

minimum .

Points de vente : Bibliothèque

centrale et Cyber café Batam de

l'Unikis, Librairie Saint Paul, Gradi-

Jeunes et Rez de chaussée Congo

Palace.